



<http://www.labatut09.fr/>

PROCÈS VERBAL DU 04 AVRIL 2024

Convocation le 28/03/2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Labatut, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Début de séance : 20h05

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent excusé : Bernadette PECCATTE, Matthieu VIDOTTO

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Janine PERIDON-GONZALEZ est désigné pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la présente séance :

Arrêté du procès-verbal du 04/03/2024

Délibération Approbation et vote du compte de gestion 2023

Délibération Approbation et vote du compte administratif 2023

Délibération Affectation du résultat 2023

Délibération Vote des taxes locales 2024

Délibération Subventions 2024 accordées aux associations et SIVE

Délibération Vote du budget 2024

Délibération Autorisation du CM au Maire à procéder à des mouvements de crédits de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Tableau récapitulatif des indemnités élus 2023

Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nouveauté concernant les conseils municipaux : En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui est publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 04/03/2024

au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

N° d'ordre : DE_2024_007 Extension BT STEP pour le SMDEA à la Jadeline par SDE09 **approuvée à l'unanimité**

Arrêtés Municipaux pris depuis le 04/03/2024 :

N° d'ordre : AR_2024_012 Portant règlementation de circulation et de stationnement LABATUTRAIL

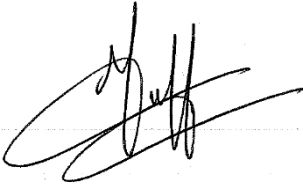
N° d'ordre : AR_2024_013 Portant autorisation temporaire d'ouverture de débit de boissons LABATUTRAIL

N° d'ordre : AI_2024_014 Portant précision sur les fonctions de LCONTE Virginie affectée à l'emploi de secrétaire générale de mairie

N° d'ordre : AR_2024_015 Portant police de circulation les Estrillos

N° d'ordre : AR_2024_016 Portant police de circulation poteaux télécom

Ce PV n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
Néant		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE

Délibération Approbation et vote du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 de la commune tel que proposé par l'inspecteur divisionnaire FIP en poste à Pamiers :

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	71 726.37€	RECETTES :	86 357.43€
SOIT un excédent de 14 631.06€			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	101 960.49€	RECETTES :	145 207.91€
SOIT un excédent de 43 247.42€			

Résultat budgétaire global 2023 : + 57 878.48€

Résultat de clôture d'exercice 2023 : + 248 059.09€

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Approbation et vote du compte administratif 2023

Considérant que M le Maire ne peut pas prendre part au vote et doit quitter la séance, le conseil siège sous la présidence de Mme la 1ère Adjointe qui propose le compte administratif 2023 au vote du conseil.

Mme la première adjointe présente au Conseil Municipal le compte administratif 2023 de la commune :

EN INVESTISSEMENT			
DEPENSES :	71 726.37€	RECETTES :	86 357.43€
SOIT un excédent de 14 631.06€			

EN FONCTIONNEMENT			
DEPENSES :	101 960.49€	RECETTES :	145 207.91€
SOIT un excédent de 43 247.42€			

Total cumulé en dépenses = +1 73 686.86€

Total cumulé en recettes = + 231 565.34 €

Report exercice antérieur fonctionnement = + 82 913.44€

Report exercice antérieur Investissement = + 147 267.17€

Résultat de clôture d'exercice 2023 = + 248 059.09€

Le compte de Gestion (comptabilité du Trésor Public) et le compte administratif (comptabilité de la Commune) ont leurs montants identiques.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Affectation du résultat 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en fonctionnement s'élève à + 86 160.86€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'imputer 41 160.86€ au compte 002 en fonctionnement et de verser 45 000.00€ en investissement au compte 1068.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Vote des taxes locales 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la base et le taux des différentes taxes locales pour 2024

	Bases 2023 Effectives	Taux 2023	Bases 2024 Prévisionnelles	Taux votés 2024	Total 2024
Taxe foncière (bâti)	143 297	29.35*	150 500	29.35	44 172
Taxe foncière (non bâti)	15 888	85.85	16 300	85.85	13 994
Taxe d'habitation (TH)	29 438	12.26	30 500	12.26	3 739
CFE	0	0	0	0	0
S/TOTAL					61 905
Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés					- 8 769
TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE LOCALE 2024					53 136

* dont le taux départemental de 21.15

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Le coefficient correcteur communal pour 2024 est : **0**

La taxe CFE & CVAE ont été transférées à la CCPAP à compter du 01/01/2022 qui reversera une participation fixe à la commune.

La commission finance à l'unanimité a décidé de conserver les taux d'impositions pour l'année 2024.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Subventions 2024 accordées aux associations et SIVE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2024 :

Associations	Montant attribué
<i>Monsieur Alain PERROT en sa qualité de membre de l'association, ne prend pas part au vote pour la subvention APCBA</i>	
APCBA (chasse)	200,00 €
Approuvée : 8 voix pour	
<i>Mme Janine PERIDON-GONZALES, M jean CRESPIY en leur qualité de membre du comité des fêtes ne prennent pas part au vote pour la subvention « Comité des fêtes ».</i>	
Comité des fêtes	3 470,00 €
Approuvée : 7 voix pour	
Mémoire de la résistance Saverdunoise	50,00 €
FNACA	50,00 €
Resto du cœur	150,00 €
Midi cardio greffe	50,00 €
APEV	150.00€
Le Chaverdunois	160,00€
CLIC	150.00€

Réserve	170.00€
Total budget -cpte 65748	4 600,00 €
Approuvée à l'unanimité	

FUH	223.00€
Total budget -cpte 65733	223,00 €
Approuvée à l'unanimité	

OCCE COOP SCO école de Canté	120,00 €
OCCE COOP SCO école de Lissac	120,00 €
OCCE COOP SCO école de St Quirc	120,00 €
Réserve	17.00€
Total budget -cpte 657348	377.00€
Approuvée à l'unanimité	

TOTAL SUBVENTIONS	5 200.00€
-------------------	------------------

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération Vote du budget 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget prévisionnel 2024 par chapitre

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
011 (Charges à caractère général)	66 880.33	002 (Excédent antérieur reporté fonctionnement)	41 160.86
012 (Charges de personnel)	38 200.00	013 (Atténuations de charges)	3 000.00
014 (Atténuations de produits)	10 600.00	042 (Opérations d'ordre entre sec)	0.00
023 (Virement à la sect° d'investissement)	0.00	70 (Produits des services)	0.00
65 (Autres charges gestion courantes)	56 100.00	73 (Impôts et taxes)	73 500.00
66 (Charges financières)	2 200.00	74 (Dotations et participations)	43 319.47
67 (Charges exceptionnelles)	500.00	75 (Autres produits gestion courante)	7 200.00

		76 Produits financiers	0.00
		77 (Produits exceptionnel)	500.00
TOTAL	174 480.33		174 480.33

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Total €	Chapitre	Total €
040 (Opération d'ordre)	0.00	001 (Solde d'exécution d'inv. reporté)	161 898.23
10 (Dotations, fonds divers & réserves)	3 000.00		
16 (Remboursement d'emprunts)	11 000.00	021 (Virement de la sect° de fonctionnement)	0.00
20 (Immobilisations incorporelles)	9 000.00	10 (Dotation Fonds divers réseaux)	50 685.88
204 (subvention d'équipement voirie)		13 (Subventions d'investissement)	319 857.00
21 (Immobilisations corporelles)	578 441.11	16 (Emprunts reçus)	70 000.00
23 (Immobilisations en cours)	1 000.00	21 (immobilisations corporelles)	0.00
	602 441.11		602 441.11

→ **Approuvé à l'unanimité**

Délibération autorisation au Maire pour opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre en fonctionnement et investissement.

M le Maire informe :

Considérant qu'aux termes de l'article R1431-7 du Code des collectivités territoriale, il appartient au conseil municipal de procéder à l'adoption du budget primitif de la commune.

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit la possibilité, pour le conseil municipal, d'autoriser M le Maire, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels.

Le budget présenté intègre l'affectation du résultat de l'exercice 2023, tel qu'il ressort du compte administratif.

Il est présenté, comme le prévoit l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales, en équilibre.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatif aux dépenses de personnels, dans les conditions prévues par le règlement budgétaire et financier.

→ **Approuvé à l'unanimité**

Présentation du tableau des indemnités des élus

Comme le prévoit la Loi M le Maire présente le tableau récapitulatif des indemnités perçues par les élus sur l'exercice 2023

TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS EN 2023

ELUS	FONCTIONS	INDEMNITES BRUTES	CHARGES	COTISATIONS AU DIF	NET	COÛT ANNUEL
CRESPY Jean	Maire	7 164.00 €	300.88 €	71.64 €	6 196.90 €	7 464.88 €
PERIDON-GONZALEZ Janine	1° Adjointe	987.96 €	41.50 €	9.88 €	854.60 €	1 029.46 €
BELBEZE Jean-Jacques	2° Adjointe	987.96 €	41.50 €	9.88 €	854.60 €	1 029.46 €
PECCATTE Bernadette	3° Adjointe	987.96 €	41.50 €	9.88 €	854.60 €	1 029.46 €
TOTAL		10 127.88 €	425.38 €	128,22 €	8 760.70 €	10 553.26€
<i>Pour mémoire 2022</i>		<i>9 882.50€</i>	<i>415.10€</i>	<i>101.28€</i>	<i>8 548.44€</i>	<i>10 297.60€</i>

Questions diverses

M le Maire : lors du dernier conseil d'école il a été posé la question sur le retour de la semaine des 4 jours. Un débat sera mis en place par le SIVE.

M le Maire : le SDIS est venu faire une visite de contrôle suite à la re catégorisation de la salle en 5. Une réunion pour acter la visite aura lieu

M le Maire : M Rochet président de la CCPAP sera en visite sur notre commune le 13 mai. Il évoquera la prise de compétence de l'eau par la CCPAP et du ramassage des ordures.

M le Maire : la cérémonie du 8 mai sera à Labatut

M le Maire : le mardi 23 avril tirage au sort du juré d'assises à Saverdun : Mme Péridon-Gonzalez est désignée pour représenter la commune.

M le Maire : l'appel d'offre pour la rénovation des logements sera lancé au mois de

M le Maire : les travaux pour la STEP

M le Maire : problème avec le bassin de rétention => ronces qui débordent sur les parcelles voisines.

M Belbèze : quelles sont les nouvelles concernant le projet du lotissement ? M le Maire répond qu'il n'y a pas de nouvelles à ce jour.

Mme Cancel : quelles sont les dates de la fête ? 21, 22 & 23 juin.

Prochaine Réunion du conseil :

Fin de séance : 22h00